

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Lutte contre les incivilités: de la pertinence d'échanger avec les parents**

**Les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) ont été créés en 2009 afin de lutter contre les incivilités, notamment celles impliquant des jeunes. Dans ce cadre, un programme d'information et d'échange porté par les préfets est proposé à l'intention des parents, qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ce programme, qui rencontre un grand succès, permet de dialoguer à propos des risques auxquels sont exposés les enfants, ainsi que sur les droits et devoirs des parents.**

Les préfets, qui conduisent les séances d'information, constatent que le programme d'information et d'échange est très apprécié des parents. Ces rencontres permettent en effet de dialoguer à propos des différents risques auxquels les enfants sont exposés. Si l'alcool, la drogue et la violence sont des dangers généralement connus de la plupart d'entre eux, beaucoup de parents réalisent au cours de ces soirées l'importance de nouveaux risques que font courir à leurs enfants les moyens de communication modernes, notamment Internet.

Dans le cadre de ces séances d'information, les parents sont aussi informés sur les responsabilités civiles et pénales qu'ils doivent assumer à l'égard des actes de leurs enfants, ainsi que les risques de sanctions que des comportements inadéquats peuvent leur faire courir. Les animateurs indiquent aussi les instances auxquelles les parents peuvent recourir pour faire face à d'éventuelles situations de crise dans lesquelles leurs enfants peuvent se retrouver.

Les CRPS sont nés en 2009 de la coopération étroite entre les Départements de l'intérieur, de la formation, de la jeunesse et de la culture, ainsi que de la sécurité et de l'environnement. Animés par les préfets, structurés en s'appuyant sur l'organisation scolaire - ce qui permet d'atteindre l'ensemble des parents des jeunes en formation - les CRPS s'efforcent de réunir tous les acteurs concernés par les problèmes d'incivilité des jeunes et d'y répondre par des actions concertées et adaptées. Ce programme d'information visant les parents complète les diverses actions conduites par le DFJC en matière de prévention de la jeunesse que ce soit sur les thématiques du civisme, de la santé ou de l'usage des nouveaux médias, entre autres.

Lausanne, le 24 novembre 2011

DSE, Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, 021 316 45 14 - 079 808 54 83 DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, 021 316 30 65 - 076 583 71 12 DINT, Etienne Roy, Préfet de l'Ouest lausannois, 079 316 66 02

[CRPS\\_memento\\_a\\_l'usage\\_des\\_parents](#)

[Quiz\\_reponses](#)

[Incivilités\\_CRPS\\_dossier-de-presse](#)